
DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2023

N/Réf : Bdk/LB 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, SENECHAL Isabelle, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL (suppléante de Madame WANNERROY), Jean-Marie CARLES (suppléant de Madame CHAIGNEAU), Barbara DARNET-MALAQUIN (suppléante de Madame JABOT), Jean-Claude GALLAND (suppléant de Monsieur ROBERT).

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Pascal BRUN, Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Gérard HENAUULT (ayant donné pouvoir à Alain BENARD), Bruno MEREAU, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Bertrand RITOURET, Xavier DUPONT (départ 11h06) .

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2023-57 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP), A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIQUE (CCP), AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET A LA FORMATION SPECIALISEE (FS) PLACES AUPRES DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE

Le Conseil d'administration a eu à se prononcer sur la composition des Commissions Administratives Paritaires par délibération du 3 novembre 2020 et sur celle du Comité Social Territorial et de la Commission consultative Paritaire unique par délibération du 8 juin 2022. Il est proposé à l'assemblée, après l'élection d'un nouveau président, de confirmer la composition de ces instances en rappelant que ce dernier les préside de droit et peut se faire représenter.

Le Conseil d'Administration,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu la délibération 2020-038 du Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2020 fixant la liste des représentants des collectivités et établissements publics en qualité de membres des Commissions Administratives Paritaires,

Vu la délibération 2022-030 du Conseil d'Administration en date du 8 juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial et d'une Formation Spécialisée placés auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, et fixant la liste des représentants des collectivités et établissements publics composant le collège des employeurs pour les deux instances,

Vu la délibération 2022-033 du Conseil d'Administration en date du 8 juin 2022 fixant la liste des représentants des collectivités et établissements publics en qualité de membres de la Commission Consultative unique placée auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant qu'à la suite de l'élection du Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, il y a lieu de confirmer la composition des différentes instances,

Considérant que les instances sont présidées de droit par le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ou son représentant désigné parmi les membres,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

De confirmer la composition des différentes instances comme suit :

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A :

TITULAIRES		
GILLOT	Michel	Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE
GATARD	Christian	Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS
SENECHAL	Isabelle	Mairie de SAINT-LAURENT-EN-GATINES
GUIGNAUDEAU	Michel	Mairie de LIGUEIL
ANCEAU	Alain	Mairie de SAINT-ROCH
COURGEAU	Claude	Mairie de POCÉ-SUR-CISSE
SUPPLEANTS		
FAUQUET	Christine	Mairie de SAINT-REGLE
CHAILLEUX	Corinne	Mairie de DRUYE
LEPINE	Maria	Mairie de VILLANDRY
ROBERT	Jean-Paul	Mairie de BEAUMONT-LOUESTAULT
RICHARD	Laurent	Mairie de MONTS
GAURIER	Sylvia	Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B :

TITULAIRES		
GILLOT	Michel	Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE
GATARD	Christian	Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS
SENECHAL	Isabelle	Mairie de SAINT-LAURENT-EN-GATINES
GUIGNAUDEAU	Michel	Mairie de LIGUEIL
ANCEAU	Alain	Mairie de SAINT-ROCH
COURGEAU	Claude	Mairie de POCÉ-SUR-CISSE
GRELIER	Elisabeth	Mairie de LOCHES
SUPPLEANTS		
FAUQUET	Christine	Mairie de SAINT-REGLE
CHAILLEUX	Corinne	Mairie de DRUYE
LEPINE	Maria	Mairie de VILLANDRY
ROBERT	Jean-Paul	Mairie de BEAUMONT-LOUESTAULT
RICHARD	Laurent	Mairie de MONTS
GAURIER	Sylvia	Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU
BENARD	Alain	Mairie de LA VILLE-AUX-DAMES

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20231128-0_2023_057-

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C :

TITULAIRES		
GILLOT	Michel	Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE
GATARD	Christian	Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS
SENECHAL	Isabelle	Mairie de SAINT-LAURENT-EN-GATINES
GUIGNAUDEAU	Michel	Mairie de LIGUEIL
ANCEAU	Alain	Mairie de SAINT-ROCH
COURGEAU	Claude	Mairie de POCÉ-SUR-CISSE
GRELIER	Elisabeth	Mairie de LOCHES
PERRIER	Gérard	Mairie de BALLAN-MIRÉ
SUPPLEANTS		
FAUQUET	Christine	Mairie de SAINT-REGLE
CHAILLEUX	Corinne	Mairie de DRUYE
LEPINE	Maria	Mairie de VILLANDRY
ROBERT	Jean-Paul	Mairie de BEAUMONT-LOUESTAULT
RICHARD	Laurent	Mairie de MONTS
GAURIER	Sylvia	Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU
BENARD	Alain	Mairie de LA VILLE-AUX-DAMES
REZEAU	Régine	Mairie de SEPMES

- Il est précisé qu'en cas d'empêchement de Monsieur Michel GILLOT de présider chaque Commission Administrative Paritaire, Madame Isabelle SENECHAL assurera son remplacement. En cas d'empêchement de Monsieur Michel GILLOT et de Madame SENECHAL, la Présidence de ces instances reviendra à Monsieur Christian GATARD.

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIQUE (CCP) :

TITULAIRES		
GILLOT	Michel	Mairie de SAINT-CYR-SUR-LOIRE
GATARD	Christian	Mairie de CHAMBRAY-LES-TOURS
SENECHAL	Isabelle	Mairie de SAINT-LAURENT-EN-GATINES
GUIGNAUDEAU	Michel	Mairie de LIGUEIL
ANCEAU	Alain	Mairie de SAINT-ROCH
COURGEAU	Claude	Mairie de POCÉ-SUR-CISSE
GRELIER	Elisabeth	Mairie de LOCHES
PERRIER	Gérard	Mairie de BALLAN-MIRÉ
SUPPLÉANTS		
FAUQUET	Christine	Mairie de SAINT-REGLE
CHAILLEUX	Corinne	Mairie de DRUYE
LEPINE	Maria	Mairie de VILLANDRY
ROBERT	Jean-Paul	Mairie de BEAUMONT-LOUESTAULT
RICHARD	Laurent	Mairie de MONTS
GAURIER	Sylvia	Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU
BENARD	Alain	Mairie de LA VILLE-AUX-DAMES
REZEAU	Régine	Mairie de SEPMES

- Il est précisé qu'en cas d'empêchement de Monsieur Michel GILLOT de présider la CCP unique, Madame Isabelle SENECHAL assurera son remplacement. En cas d'empêchement de Monsieur Michel GILLOT et de Madame Isabelle SENECHAL, la Présidence de cette instance reviendra à Monsieur Christian GATARD.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20231128-0_2023_057-

COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) et FORMATION SPECIALISEE (FS) :
La Présidence du CST et de la FS est confiée à Madame Isabelle SENECHAL,

TITULAIRES		
SENECHAL	Isabelle	Mairie de SAINT-LAURENT-EN-GATINES
ANCEAU	Alain	Mairie de SAINT-ROCH
COURGEAU	Claude	Mairie de POCÉ-SUR-CISSE
GUIGNAUDEAU	Michel	Mairie de LIGUEIL
MORIN	Françoise	Mairie de POUZAY
ROBERT	Jean-Paul	Mairie de BEAUMONT-LOUESTAULT
HERMANGE	Fanny	Mairie de CIVRAY-DE-TOURAIN
SUPPLEANTS		
GALLAND	Jean-Claude	Mairie de BETZ-LE-CHÂTEAU
LEPINE	Maria	Mairie de VILLANDRY
FAUQUET	Christine	Mairie de SAINT-REGLE
CHAILLEUX	Corinne	Mairie de DRUYE
MELO	Isabelle	Mairie de CHANNAY-SUR-LATHAN
SUARD	Patricia	Mairie de SAINT-GENOUPH
MOUTARDIER	Denis	Mairie de HUISMES

- Il est précisé qu'en cas d'empêchement de Madame Isabelle SENECHAL, Monsieur Alain ANCEAU assurera son remplacement. En cas d'empêchement de Madame Isabelle SENECHAL et de Monsieur Alain ANCEAU, la Présidence de cette instance reviendra à Monsieur Claude COURGEAU.

Fait et délibéré, le 28 novembre 2023
Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,


Michel GILLOT

Acte transmis en Préfecture le : 30/11/2023	30/11/2023
Acte reçu en Préfecture le :	30/11/2023
Acte publié électroniquement le :	01/12/2023
ACTE EXECUTOIRE	

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20231128-0_2023_057-